

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2023

mis en ligne le 08/01/2024

CM20231218-13

FINANCES

Budget Principal - Décision modificative n°3 - 2023

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, de la commande publique, du suivi des délégations de service public et de l'évaluation des politiques publiques, expose :

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2023 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de leur équilibre respectif.

En dépenses de fonctionnement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 014 « Atténuation de produits » : complément d'inscription de 10 000 € concernant les reversements suite aux dégrèvements sur les contributions directes.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : un crédit de 20 000 € est inscrit et concerne le versement de subventions exceptionnelles dans le cadre des séismes intervenus au Maroc et en Turquie - Syrie

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : le virement à la section d'investissement est en conséquence réduit de - 30 000 € afin de financer les évolutions inscrites sur le chapitre précédent.

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
014	10 000,00	
67	20 000,00	
023	-30 000,00	
Total général	0,00	0,00

En recettes d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : le virement n'étant pas réalisé, la dépense de 30 000 € inscrite en dépense de fonctionnement est à reprendre en recette d'investissement négative.

Chapitre 13 « Subventions d'Investissement » : ce chapitre retrace l'inscription d'une recette de 23 000 € correspondant au versement d'une subvention de la CAF permettant de financer à 80 % l'acquisition d'un minibus 9 places pour le service Education/Jeunesse.

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : L'ensemble des opérations de la présente décision modificative conduit à un ajustement de l'enveloppe d'emprunt de - 2 599 697 €.



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le sept et le douze décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace de conférences de l'Excelsior sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. René GARCIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Nicole JAILLET
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Serge DELSANTE	à	Mme Sylvie COVAC
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Katia BACON
M. Mickaël MAQUAIRE	à	M. Gérard BASTIAN
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Jean DORCIER.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

En dépenses d'investissement, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Ce chapitre retrace l'inscription de crédit concernant l'homologation du stade de Vongy pour 40 K€ et l'acquisition d'un minibus 9 places pour le service Education/Jeunesse pour 34 K€.

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : Ce chapitre retrace l'ajustement des crédits de paiements 2023 des APCP comme suit :

2022-03 : Aménagement Excelsior et requalification de la place Henry Bordeaux pour -90 K€,
2022-04 : Réhabilitation de l'ancien casino pour - 1800 K€,
2022-05 : Création d'un nouveau stade à Vongy pour - 60K€,
2022-06 : Création parc de loisirs multigénérationnel à la Grangette pour - 50 K€,
2023-02 : Requalification création gare routière boulevard du Canal et parvis de la Gare pour - 700 K€.

Chapitre 27 : « Autres immobilisations financières » : Ce chapitre enregistre les dépenses relatives au versement d'une avance de 19,3 K€ au budget caveaux afin d'équilibrer la trésorerie de ce budget.

INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
16		-2 599 697,00
13		23 000,00
21	74 000,00	
27	19 303,00	
2022-03	-90 000,00	
2022-04	-1 800 000,00	
2022-05	-60 000,00	
2022-06	-50 000,00	
2023-02	-700 000,00	
021		-30 000,00
Total général	-2 606 697,00	-2 606 697,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER la décision modificative n°3 au Budget Principal 2023 réajustant les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

L'intégralité des ajustements est détaillée dans l'annexe jointe à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 32 pour et 7 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame BAUD-ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.



Le Maire,

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

Jean DORCIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal

Décision Modificative n°3

BUDGET PRINCIPAL - Balance détaillée

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT			DM		Commentaires
Chap.	Nomencl.	Art.	Dépenses	Recettes	
014	014	7391178	10 000,00		Ajustement du crédit relatif aux dégrèvements sur contributions directes -
67	041	6745	20 000,00		Ajustement du crédit subventions exceptionnelles - séismes Maroc - Turquie Syrie
023	014	023	-30 000,00		Autofinancement complémentaire
TOTAL			0,00	0,00	

INVESTISSEMENT			DM		Commentaires
Chap.	Nomencl.	Art.	Dépenses	Recettes	
21	412	2188	40 000,00		Homologation du stade de Vongy
27	014	27638	19 303,00		Versement avance au budget Caveaux pour équilibre de la trésorerie de ce budget
21	20	2182	34 000,00		Acquisition minibus 9 places service Education/Jeunesse
13	20	1318		23 000,00	Subvention CAF Acquisition minibus 9 places service Education/Jeunesse
2022-03	822	2315	-90 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2023 - Aménagement Excelsior et requalification de la place Henry Bordeaux et des ses abords
2022-04	3241	2313	-1 800 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2023 - Réhabilitation de l'ancien casino
2022-05	412	2315	-60 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2023 - Création d'un nouveau stade à Vongy - Piste d'athlétisme
2022-06	414	2315	-50 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2023 - Création du parc de loisirs multigénérationnel de la Grangette
2023-02	822	2315	-700 000,00		APCP - Ajustement des crédits de paiements 2023 - Requalification création gare routière boulevard du Canal et parvis nord gare
021	014	021		-30 000,00	Autofinancement complémentaire
16	014	1641		-2 599 697,00	Réajustement enveloppe emprunts 2023
TOTAL			-2 606 697,00	-2 606 697,00	